

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) est propriétaire de deux parcs de stationnement – parcs relais – sis à Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie dont l'exploitation est assurée depuis le 1er janvier 2020, à la suite de la fin de la délégation de service public liant le Territoire à la société Indigo au 31 décembre 2019, par la société EFFIA Stationnement dans le cadre d'un marché de prestations de service d'une durée totale de trois ans (2020 – 2022).

Les conditions financières du contrat de délégation de service public aboutissent à un budget qui ne peut s'équilibrer sans une participation significative du budget principal, qui a été de 545 339,97 € en 2019.

Le compte administratif 2019 intègre enfin les flux comptables liées à la mise en œuvre, entre le 1er octobre et le 31 décembre 2019, de la gratuité d'accès aux parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie pour les abonnés Navigo annuel.

PRESENTATION GENERALE DE LA REALISATION 2019

L'équilibre général du compte administratif 2019 se résume ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes réelles d'exploitation	757 561,94 €	Dépenses réelles d'exploitation	409 747,42 €
<i>Epargne brute générée par la section d'exploitation : 265 886,23 €</i>			
Recettes d'ordre	237 996,00 €	Dépenses d'ordre	496 609,07 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>237 996,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>496 609,07 €</i>
TOTAL	995 557,94 €	TOTAL	906 356,49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat d'exécution 2018	777 274,41 €	Dépenses réelles d'investissement	21 962,40 €
Recettes d'ordre d'investissement	496 609,07 €	Dépenses d'ordre d'investissement	237 996,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>496 609,07 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>237 996,00 €</i>
TOTAL	1 273 883,48 €	TOTAL	259 958,40 €

- La section d'exploitation présente un excédent global de clôture de 96 474,61 € et la section d'investissement un excédent global de clôture de 1 013 925,08 €, soit un excédent global de clôture total de 1 110 399,69 €.
- Le taux d'exécution global de l'ensemble du budget 2019 est de 72,1 %. La section d'exploitation affiche un taux de réalisation de 85,9%. La section d'investissement affiche un taux de réalisation de 60,2%.

1-EXPLOITATION

Des recettes d'exploitation dépendantes de la participation du budget principal

Les recettes d'exploitation, réalisées à hauteur de 995 557,94 €, sont constituées essentiellement de la participation du budget principal (545 339,97 €). Sans cette participation, ce budget ne peut pas s'équilibrer.

Les crédits restants sont notamment constitués de recettes d'ordre (237 996 € au titre de l'amortissement des subventions d'équipement reçues), de subventions versées par Île-de-France Mobilités (bonus STIF, compensation de la perte en recettes liée à la mise en œuvre de la gratuité entre le 1er octobre et le 31 décembre 2019) pour 189 805,00 € et de la redevance d'occupation du domaine public due par le titulaire de la délégation de service public Indigo pour 22 416,97 €.

Des dépenses d'exploitation incompressibles et récurrentes

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 906 356,49 €. Elles se composent essentiellement des amortissements (496 609,07 €), qui représentent 55% des dépenses de la section.

Les autres dépenses intègrent le paiement des taxes foncières pour 177 284,00 €, la rémunération du délégataire pour 53 160,52 €, la location de 43 places de stationnement dans le parc relais de Boissy-Saint-Léger au bénéfice de la société Indigo pour 22 252,50 €, ainsi que le remboursement au budget principal de la prime d'assurance dommages aux biens pour 9 447,00 €.

Elles intègrent également le reversement au délégataire de 75% du montant des bonus STIF sollicités auprès d'Île-de-France Mobilités pour les années 2015 à 2018, soit 57 000,00 €, ainsi que de la subvention attribuée par Île-de-France Mobilités au titre de la compensation de la perte en recettes liée à mise en œuvre de la gratuité entre le 1er octobre et le 31 décembre 2019, à hauteur de 87 615,00 €.

2- INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 1 273 883,48 €, dont 496 609,07 € au titre des dotations aux amortissements, et 777 274,41 € de résultat d'investissement 2018.

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 259 958,40 € et sont essentiellement composées des dépenses d'ordre, pour 237 996 €, auxquelles s'ajoutent 8 023,20 € de dépenses liées à des missions de conseil dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public, 5 388,00 € pour la réalisation d'un diagnostic portant sur le mur végétal du parc de Sucy-en-Brie, ainsi que 8 551,20 € de frais relatifs à la valeur non amortie des matériels de péage financés par la société Indigo que le Territoire doit rembourser à l'expiration du contrat de délégation de service public.

**Annexe : récapitulatif de l'équilibre du compte administratif 2019 du budget annexe
parcs de stationnement**

RECETTES	DEPENSES
EXPLOITATION	
<u>Recettes réelles d'exploitation :</u> 757 k€ dont participation du budget principal : 531 k€	<u>Dépenses réelles d'exploitation :</u> 409 k€ dont taxes : 189 k€ dont reversements effectués auprès du délégataire Indigo : 200 k€
<u>Amortissement des subventions :</u> 238 k€	<u>Dotation aux amortissements :</u> 497 k€
INVESTISSEMENT	
<u>Dotation aux amortissements :</u> 497 k€	<u>Amortissement des subventions :</u> 238 k€
<u>Résultat d'investissement 2018 reporté :</u> 777 k€	<u>Dépenses réelles d'investissement :</u> 22 k€